

à cette nomenclature de préceptes rédigés en vers qui vont, deux par deux, en rimes croisées et masculines, avec les deux seules assonances *ras* et *ment*, l'une indiquant la forme impérative du verbe à la deuxième personne du futur, l'autre, la forme qualificative de l'adverbe, joint au verbe pour en déterminer la signification. Dans la rédaction actuelle, l'ancien adverbe a été remplacé deux fois par un substantif de même assonance : *ment*.

Les philologues qui ont examiné ce texte du Décalogue français ont remarqué, d'un côté, que, tout vieillot qu'il soit, il ne contient aucun archaïsme de langage, ce qui semblerait indiquer qu'il n'est pas plus ancien que le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle; de l'autre, que ses vers, accouplés ou distiques, ne présentent que des rimes masculines, d'où l'on devrait conclure qu'il remonte à une époque où l'alternance des rimes masculines et féminines n'était pas encore obligatoire, ce qui reporterait, au plus tard, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'absence d'archaïsmes, alléguée par les uns, a permis à certains chercheurs d'attribuer, assez invraisemblablement d'ailleurs, à Bossuet lui-même, la composition de ces quelques populaires du Décalogue; d'autres, au contraire, arguant du défaut d'alternance des rimes, ont fait remonter la traduction de ces bouts-rimés à l'époque de Clément Marot.

On s'en était tenu, jusqu'en ces derniers temps, à l'une ou l'autre de ces deux dates de rédaction de nos Commandements de Dieu. Des recherches nouvelles dans les manuscrits et les vieux livres imprimés ont fait découvrir qu'il existait, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des rédactions rimées des Commandements de Dieu très semblables à celle qui a été accréditée depuis. On ne pouvait donc plus, à l'avenir, attribuer à Bossuet, ni au XVII<sup>e</sup> siècle notre texte français du Décalogue.

Mais le manuscrit nouvellement entré à la Bibliothèque nationale, et qui aurait pu être utilisé plus tôt, prouve qu'on ne peut pas s'en tenir non plus au XVI<sup>e</sup> siècle, et qu'il faut reporter encore plus haut l'origine de nos distiques actuels.

Le manuscrit en question est un « Livre d'heures », de petit format, sur parchemin, orné de cinq belles miniatures. C'est un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle, catalogué comme tel à la Biblio-